



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
22 mars 2012
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2012
Genève, 25-29 juin 2012
Point 5 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays
pour la République de Moldova (2013-2017)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation	2
II. Enseignements tirés de la coopération passée.....	3
III. Programme proposé.....	5
IV. Gestion du programme, suivi et évaluation.....	7
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la République de Moldova, 2013-2017	8



I. Analyse de la situation

1. La République de Moldova est un pays à revenu intermédiaire – tranche inférieure. Son produit intérieur brut réel (PIB) s'est élevé à 6,9 % en 2010 et on estime qu'il s'élèvera à 6 % en 2011, et ce en dépit de l'instabilité économique mondiale qui perdure. Les transferts de fonds et la croissance des exportations vers les marchés de l'Union européenne sont le moteur des avancées du PIB.

2. La transition démocratique est complexe : de 2009 à 2010, la République Moldova a organisé trois élections parlementaires et un référendum. Le Parlement n'a toutefois pas été en mesure d'élire un président. Le Gouvernement considère qu'une association plus étroite avec l'Union européenne est l'une des grandes priorités de la politique nationale et étrangère. La mise en œuvre du processus de réforme, qui repose sur le programme de l'Union européenne, a jusqu'à présent donné des résultats mitigés : si la formulation de la législation et des orientations politiques demandées pour la réforme a été dynamique et rapide, le processus de mise en œuvre a été inégal et lent.

3. La République de Moldova a nettement progressé sur la voie de la réduction de la pauvreté (le taux de pauvreté absolue est tombé de 30,2 % à 21,9 % entre 2006 et 2010) et de la réalisation de la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) (la République est en bonne voie de tenir ses engagements concernant 21 des 27 objectifs d'ici à 2015). En dépit de la croissance économique, le PIB par habitant demeure le plus bas d'Europe, se situant à 3 092 des dollars des États-Unis. Qui plus est, la fracture milieu urbain-milieu rural s'est élargie (10,4 % contre 30,3 %) : le pourcentage des populations pauvres vivant en zone rurale s'est accru de 60 % en 2006 à 80 % en 2010. L'émigration augmente progressivement, et près d'un tiers de la population en âge de travailler se trouve à l'étranger.

4. Du fait de la forte dépendance vis-à-vis de l'agriculture, la population et l'économie demeurent vulnérables aux conditions climatiques. Les projections font ressortir une pénurie d'eau croissante et une fréquence de plus en plus marquée de conditions climatiques extrêmes, affectant plus de la moitié de la population. Une gestion améliorée des ressources naturelles, une meilleure préparation aux changements climatiques et à l'atténuation des risques de catastrophes sont des démarches prioritaires, en ce qu'elles peuvent aider la République de Moldova à progresser sur la voie du développement durable.

5. Du fait de la hausse brutale des prix de l'énergie, des faibles revenus et du caractère obsolète de l'infrastructure, la population manque de moyens financiers pour se procurer les services en matière de chauffage. L'amélioration du rendement énergétique et le recours accru à des sources d'énergie renouvelables sont donc considérés comme des mesures importantes, qui rendraient les services énergétiques plus accessibles et les entreprises plus compétitives.

6. Les administrations locales jouent un rôle important dans la fourniture des services publics et sont responsables au premier chef de l'alimentation en eau, de l'assainissement, de la construction de routes locales ainsi que de l'entretien et du chauffage. À l'heure actuelle, elles se retrouvent fragmentées et dotées de ressources financières insuffisantes, et fournissent des services inadéquats. L'amélioration des services publics bien nécessaires dans les zones rurales dépendra de la mesure dans laquelle le Gouvernement pourra accélérer la réforme de la gouvernance locale et le développement régional.

7. Le conflit « gelé » causé par la sécession de la Transnistrie continue de faire peser une menace silencieuse sur la stabilité de la République de Moldova, et la réintégration du pays demeure un objectif fondamental du Gouvernement. Les revenus de la population vivant dans cette région ne cessent de diminuer et l'accès aux services de base y devient de plus en plus restreint, de sorte que l'écart de développement se creuse.

8. Les troubles de 2009 ont souligné l'importance du respect des droits de l'homme et les ont du coup placés au premier rang de l'ordre du jour. En dépit d'améliorations intervenues dans le cadre juridique, du fait de la limitation des capacités institutionnelles, les droits de l'homme ne sont pas protégés dans de nombreux domaines, notamment la lutte contre la torture et les traitements connexes, la discrimination et la violence au foyer. Une stratégie de réforme du secteur judiciaire a été formulée en vue d'améliorer l'efficacité et l'accès à une procédure judiciaire équitable. La société civile et les médias sont des moteurs importants de la demande de responsabilisation publique, et on compte qu'ils élargiront leur rôle, notamment au niveau local.

9. Les lois et politiques relatives à l'égalité entre les sexes sont bien en place. Toutefois, les traditions patriarcales se sont révélées résistantes aux changements, et ces lois et politiques n'ont pas bénéficié des ressources financières que leur pleine mise en œuvre aurait nécessitées. Les femmes n'occupent que 22 % des sièges parlementaires, et l'écart de revenus entre les sexes se situe autour de 24 %.

II. Enseignements tirés de la coopération passée

10. Une évaluation d'ensemble des résultats du développement a été effectuée en 2011 de façon harmonisée avec l'évaluation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), portant sur la période 2007-2011. Les deux évaluations ont reconnu la contribution du PNUD au développement de la République de Moldova; elles ont montré qu'il était nécessaire que le PNUD fasse fond sur son travail actuel et veille à ce que la continuité soit la norme. On trouvera dans les paragraphes qui suivent une description de certains des enseignements et conclusions qui ressortent de ces évaluations et d'autres évaluations de projet.

11. Les succès remportés par la République de Moldova en matière de réduction de la pauvreté ont été appuyés par le PNUD. Les conseils d'orientation du PNUD, son travail analytique et la fourniture de données désagrégées ont sous-tendu la conception des politiques, dont l'accent a été mis sur les régions défavorisées et les groupes vulnérables. En outre, dans plus d'un tiers des collectivités locales, on a introduit des modèles visant à l'amélioration de la qualité des services, dont l'intégration socioéconomique des groupes vulnérables, la gestion des déchets et les transports. La population de la région de Transnistrie de la République de Moldova, qui avait jusque-là été exclue de ces activités, a pour la première fois pu bénéficier de services de bonne qualité dans les secteurs de la santé, de l'environnement et le secteur social, les plus insuffisants. Les collectivités retenues ont bénéficié d'avantages, ce qui montre bien que le renforcement des capacités et des connaissances locales, et le fait de s'attaquer aux défis multidimensionnels d'une manière intégrée peut aider à combler l'écart de développement et donner une nouvelle vitalité à la gouvernance locale. Dans le contexte de la Transnistrie, la

neutralité, soutenue par les possibilités dont dispose le PNUD d'impliquer efficacement la société civile des deux côtés, a été déterminante.

12. Les avancées rapides des négociations devant aboutir au nouvel accord d'association Union européenne-Moldova et les aspirations européennes de la République de Moldova ont été largement appuyées par le PNUD. Le mécanisme de renforcement des capacités, souple et dicté par la demande, a joué un rôle important en mettant l'administration de la République de Moldova à même de concevoir, négocier et exécuter des politiques conformes aux normes de l'Union européenne. Il a contribué directement à la mise en place d'une stratégie de réforme d'ensemble du secteur judiciaire, aux préparatifs des négociations en vue de la création d'une zone de libre-échange effective et globale avec l'Union européenne et à la réforme des politiques en matière de migration et d'asile visant à faciliter la libéralisation du régime des visas Union européenne-Moldova. Un régime de voyage sans visas vers l'Union européenne, l'accès des consommateurs moldaves à des marchandises et services à meilleur marché, et l'accès des entreprises à des possibilités accrues d'échanges commerciaux et d'investissements sont quelques-uns des avantages escomptés de ces politiques. Pour qu'elles aient davantage d'impact et qu'elles donnent des résultats plus larges, le PNUD devra établir un rang de priorité entre les différents secteurs, s'attacher à ce que les réformes soient menées à bonne fin et appuyer leur mise en œuvre.

13. Le public est de plus en plus conscient des questions relatives aux droits de l'homme, qui ont donné lieu à des débats de plus en plus nombreux. Avec le concours d'autres institutions des Nations Unies, le PNUD a fortement appuyé cette évolution. Il est essentiel de faire œuvre de sensibilisation de manière à concrétiser le droit international des droits de l'homme au niveau des politiques et pratiques internes et à appuyer les réformes dans un ensemble de domaines – y compris les droits des personnes handicapées, la liberté de religion, la lutte contre la discrimination et pour l'inclusion des Roms, la lutte contre la violence à l'égard des femmes. De même, les initiatives entreprises conjointement par les organismes des Nations Unies jouent un rôle important en ce qu'elles portent les questions relatives au genre au premier rang des priorités nationales et posent les fondations de l'égalité entre les sexes (par exemple au travers de données désagrégées). Ceci montre que le fait d'aborder les travaux relatifs au développement dans une approche sérieuse des droits de l'homme et de l'égalité des sexes peut donner de bons résultats en pratique; cela étant, les progrès seraient amplifiés si l'application était plus systématique au travers des Nations Unies et du PNUD et s'ils bénéficiaient de capacités techniques renforcées.

14. Sous la direction du Coordonnateur résident, le PNUD a réuni des organismes des Nations Unies dans de nombreux programmes conjoints, qui ont obtenu des résultats meilleurs que si tel ou tel organisme était intervenu seul. Les travaux menés conjointement renforcent la voix des Nations Unies en offrant à tous les organismes des Nations Unies des possibilités essentielles de s'unir sur les questions fondamentales d'égalité entre les sexes et de droits de l'homme. De la sorte, les initiatives prises contre la violence fondée sur le sexe au niveau des politiques se sont accompagnées de mesures de protection et d'appui en faveur de l'individu. C'est là une des raisons pour lesquelles le Gouvernement s'intéresse à une plus grande cohérence de l'action des Nations Unies.

III. Programme proposé

15. Le présent descriptif de pays 2013-2017 se fonde sur les enseignements tirés, décrits ci-dessus. Il a été établi en partenariat avec le Gouvernement, fait suite à de vastes consultations avec les autres partenaires, et est harmonisé avec les documents stratégiques du pays, notamment Moldova 2020. Ses principaux axes correspondent aux objectifs convenus et aux engagements souscrits à l'égard d'un système plus cohérent comme convenu dans le cadre du partenariat Nations Unies-République de Moldova unies dans l'action pour la période 2013-2017.

16. Un environnement mondial en évolution rapide, les aspirations européennes et les engagements de la République de Moldova pris au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, tel est le contexte dans lequel la République de Moldova est appelée à se transformer. Le PNUD appuiera ces efforts et emploiera ses avantages comparatifs, par exemple sa capacité de réunir des acteurs clés pour traiter de questions complexes, pour agir rapidement et assurer la direction de l'action en vue de réformes sensibles et fondamentales.

17. En matière de gouvernance démocratique, de justice, d'égalité et de droits de l'homme, le PNUD, de concert avec les organismes des Nations Unies, s'attachera à accélérer la mise en œuvre de réformes complexes dans les secteurs de la justice, de l'administration publique et de la décentralisation. Un appui sera fourni de manière à privilégier non plus la formulation de politiques et de textes législatifs mais l'amélioration des systèmes et le renforcement des capacités des institutions de mettre en œuvre des réformes, en accordant la priorité à celles qui se rapportent à l'intégration européenne. Le PNUD aidera la République de Moldova à instaurer des institutions et une administration plus fortes et plus ouvertes à tous les niveaux, qui soient en mesure de fournir des services avec efficacité et d'offrir des possibilités égales à tous, tout en donnant à tous les moyens de demander et de disposer de ces services, compte tenu notamment des groupes vulnérables et des femmes. Le décalage actuel des moyens au niveau local sera comblé par la mise en œuvre de réformes juridiques et financières rationnelles et le renforcement des moyens des autorités locales de galvaniser et appuyer les mutations nécessaires au développement. Un fonds d'innovation sera créé pour la réalisation d'analyses et l'élaboration de solutions politiques sur lesquelles s'appuieront différents modèles de développement durable, dont l'impact fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation rendues possibles par un appui fourni aux capacités nationales. Afin de renforcer la sensibilisation aux droits de l'homme et s'assurer qu'ils sont respectés, le PNUD sera à l'œuvre sur plusieurs fronts, notamment en ce qui concerne l'ajustement du cadre juridique par rapport aux normes internationales, la souplesse des institutions et leur capacité de réponse, et le renforcement de la place accordée à la voix du public et à la société civile. Les recommandations découlant du premier examen périodique universel pour la République et d'autres examens internationaux, guideront les travaux à cet égard. On encouragera l'adoption d'initiatives porteuses en matière de gouvernance électronique, notamment un gouvernement transparent et des services en ligne centrés sur les besoins des citoyens dans les secteurs prioritaires, de manière à faire respecter les droits des citoyens et à assurer leurs besoins fondamentaux.

18. Le PNUD encouragera le développement humain et l'inclusion sociale et œuvrera afin que la pauvreté et les disparités entre les villes et les campagnes soient réduites davantage encore, que le climat socioéconomique soit amélioré compte tenu

notamment des groupes les plus vulnérables, et que la pression de l'émigration soit ainsi réduite. On appliquera différentes modalités d'actions communes au travers du système des Nations Unies de manière que les initiatives soient bien concertées et qu'elles obtiennent les résultats les plus importants auprès des collectivités les moins bien desservies. Tout en visant l'interdépendance entre les secteurs clefs (gouvernance, secteur social, secteur économique, environnement), l'accent sera mis sur : a) la stimulation d'un développement local plus équitable, particulièrement dans les domaines prioritaires des objectifs OMD-Plus en encourageant les ouvertures économiques locales, particulièrement les initiatives qui intègrent l'agriculture et les initiatives vertes, et l'amélioration de l'accès à des services publics de qualité; b) la génération de revenus et la création d'ouvertures économiques (touchant notamment les femmes, les jeunes, les personnes vulnérables et les groupes sociaux exposés à l'exclusion), en consolidant les compétences de la main-d'œuvre et en adoptant d'autres mesures touchant le marché du travail; c) l'élargissement des mesures d'établissement de la confiance dans la région de Transnistrie, qui soient le principal moteur d'une culture d'apprentissage aux fins du travail de développement dans la région de sorte que, entre autres, le développement de la région, soit amélioré, ce qui facilitera le règlement du conflit « gelé ».

19. S'agissant de l'environnement, des changements climatiques et de la gestion des risques de catastrophes, le PNUD appuiera les politiques et capacités qui permettent une gestion durable et résiliente de l'environnement et des ressources naturelles et l'adaptation aux changements climatiques à tous les niveaux. Il s'attachera à aider la République de Moldova à aligner sa gestion de l'environnement sur les normes internationales et à veiller à ce que la biodiversité soit mieux protégée et les services écosystémiques soient mieux préservés. Le renforcement des institutions et des capacités, l'accès amélioré à l'information, la participation effective du public et les changements de comportement permettront d'orienter les progrès qui seront réalisés. Le PNUD appuiera les capacités du Gouvernement de mieux répondre au changement climatique et aux catastrophes par des politiques, des institutions et des mécanismes appropriés. Les capacités locales seront renforcées de manière qu'elles puissent évaluer les risques climatiques, s'y adapter et les réduire, et se préparer et répondre aux catastrophes. On fera la preuve du potentiel de l'économie verte et de l'usage efficient des ressources pour la croissance durable par des initiatives intégrées, spécifiquement conçues pour le contexte moldave, dont l'utilisation de la source locale la plus viable d'énergie renouvelable, à savoir la biomasse provenant des déchets agricoles. Les pauvres bénéficieraient ainsi d'une énergie à meilleur marché, les agriculteurs en tireraient des revenus, les services publics s'en trouveraient améliorés et les administrations locales, renforcées. L'objectif serait de généraliser ces modèles novateurs afin que la population, notamment les femmes des zones rurales, profitent de tels avantages.

20. Afin d'établir le fondement d'un nouveau modèle de développement pour la République de Moldova, on s'efforcera de rechercher des possibilités de lier les priorités en matière d'inclusion sociale, les ouvertures économiques et la durabilité de l'environnement, tout en y faisant face. Pour impliquer le secteur privé dans le développement, on encouragera l'entrepreneuriat social et la constitution de partenariats dans les domaines de l'énergie renouvelable, la formation professionnelle et la fourniture de services sociaux au niveau local ainsi que l'alignement des pratiques commerciales sur les principes universellement acceptés, énoncés dans le Pacte mondial. Le PNUD s'efforcera d'intégrer les droits de l'homme et une approche fondée sur l'égalité des sexes dans tous ses travaux ainsi

que d'appuyer la République de Moldova à en faire autant. La société civile, les milieux universitaires et les médias participeront à l'élaboration et à la mise en œuvre des interventions de manière que l'intérêt public soit assuré et qu'ainsi elles entraînent de nouveaux changements du comportement social. On tirera des enseignements des succès de la République de Moldova et on s'efforcera de les mettre à la disposition d'autres pays par le biais notamment de partenariats régionaux, de la coopération Est-Est ainsi qu'en mobilisant des sources novatrices, l'objectif étant de s'impliquer dans la région de Transnistrie de la même manière que dans le reste du pays.

IV. Gestion du programme, suivi et évaluation

21. Les programmes conjoints des Nations Unies et l'innovation joueront un rôle essentiel dans la tenue des engagements figurant dans cette stratégie. En tant qu'institution la plus importante, le PNUD est chargé de veiller à ce que son rôle et sa position aident l'action des Nations Unies à être plus unifiée. En conséquence, il renforcera la collaboration interinstitutions et transversale, notamment les travaux sur l'intégration des droits de l'homme avec le Haut-Commissariat aux réfugiés au titre des modalités du Conseiller en matière des droits de l'homme. Un appui sera fourni à l'équipe de pays des Nations Unies en vue de simplifier et généraliser les processus internes. On apportera des changements à la structure du bureau de pays et à l'exécution des programmes de manière à répondre aux demandes de nouvelles capacités et de nouveaux processus. On recherchera des capacités institutionnelles et individuelles renforcées en matière de droits de l'homme et d'intégration de l'égalité des sexes, de gestion basée sur les résultats et d'établissement des rapports, et de collaboration transversale. Le recours systématique à des outils spécifiques, tels que la prise en compte de l'égalité des sexes et des incidences climatiques, lors de l'élaboration des programmes et projets en sera un élément intégral. On engagera un personnel national de haute qualité et on fera en outre appel à des experts pour accroître les moyens techniques stratégiques.

22. La mise en œuvre nationale sera la modalité de choix. Elle sera complétée par l'appui du PNUD et l'application directe, selon que de besoin. Le PNUD continuera de fournir des services d'appui à l'exécution et aura recours aux procédures accélérées en cas de crises appelant des réponses rapides. Afin de renforcer encore la prise en main par le pays, l'utilisation des systèmes nationaux d'exécution des programmes sera élargie et un appui sera fourni aux partenaires en conséquence.

23. Le PNUD exercera avec la Chancellerie d'État, l'organe national chargé de la coordination, la maîtrise commune et la responsabilité réciproque du programme. Il sera procédé à des efforts conjoints de mobilisation des ressources visant les partenaires traditionnels et émergents du développement pour assurer l'ambitieux budget-programme, estimé à 103 millions de dollars. Le plan d'action commun des Nations Unies proposé et les plans de travail annuels des projets seront le principal instrument de planification et d'établissement des rapports; ils seront conçus en coopération étroite avec les partenaires nationaux et d'autres institutions des Nations Unies. Il sera procédé à un examen annuel du programme dans le cadre du processus d'examen du Partenariat Nations Unies-République de Moldova, et les résultats des évaluations seront coordonnés avec les autres institutions des Nations Unies. Les capacités dont dispose le bureau pour assurer une planification, un suivi et une planification rationnels seront renforcées, et on s'assurera que le Gouvernement puisse également faire appel à elles.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la République de Moldova, 2013-2017

Priorités ou objectifs nationaux : Une administration publique responsable et efficace

Programme de pays/PNUAD : Résultat 1.1 : Accroissement de la transparence, de la responsabilisation et de l'efficacité des autorités centrales et locales.
Indicateur de résultat : niveau de confiance de la population dans les institutions publiques. Domaines d'intervention connexes prévus dans le plan stratégique : gouvernance démocratique.

<i>Contribution des partenaires gouvernementaux</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateur(s), points de références et cible(s) de la contribution du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du descriptif de programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources (en milliers de dollars des É.-U.)</i>
Poursuite des réformes du service public en alignant la stratégie de décentralisation et l'ordre du jour touchant la transformation électroniques sur la réforme de l'administration publique, au niveau central. Les ministères d'exécution concernés élaborent des politiques, les suivent et évaluent leur impact en partenariat avec les organisations de la société civile. La réforme en matière de décentralisation et l'amélioration de l'administration publique demeurent une priorité.	L'UE met en œuvre le programme de renforcement d'ensemble des institutions, pour appuyer le futur accord d'association UE/République de Moldova. L'USAID et la Suède apportent un appui au développement institutionnel. Les efforts concertés des Nations Unies s'assureront que les réformes sont exécutées de manière à tenir compte des droits de l'homme et de la problématique hommes-femmes. Les organisations de la société civile seront des partenaires actifs en ce qu'elles exigeront qu'il soit fait appel à des approches participatives et à des systèmes d'information, qu'elles appliqueront.	Les conseils, l'appui et les capacités font connaître les réformes, les changements et le programme de l'UE pour un service public efficace, transparent et responsable, l'égalité entre les sexes et le respect des droits de l'homme à tous les niveaux. Faisant fond sur les travaux effectués dans le passé, le PNUD appuiera le développement institutionnel des institutions clefs. Il permettra aux administrations publiques locales (APL) de fonctionner avec plus d'efficacité.	Indicateur : Confiance de la population dans les institutions publiques (données désagrégées par sexe); point de référence : Gouvernement : 23 %; Parlement : 19 %; APL : 47 %; cible : 45 %; 40 %; 60 %. Indicateur : Femmes représentées dans les postes au niveau desquels les décisions sont prises; point de référence (2011) : membres du Parlement : 22 %; ministre : 1; maires : 18 %; conseillers locaux : 28,7 %; cible : 30 %; 3; 25 %; 40 %. Indicateur : Niveau d'exécution de la stratégie de décentralisation; point de référence : approuvée en 2012; cible : exécutée à 70 %.	1. Un système modernisé d'administration publique à même de mettre au point, d'exécuter et de suivre avec efficacité les politiques et le programme de l'UE touchant l'association. 2. Le Parlement est mieux à même d'exercer ses fonctions de représentation et de contrôle ainsi que ses fonctions législatives dans le respect des droits de l'homme et de l'égalité entre les sexes. 3. Les APL disposent de plus d'autonomie et de capacités améliorées, notamment en matière financière, pour remplir leur fonction dans le respect des droits de l'homme et de l'égalité entre les sexes.	Ordinaires : 700 Autres : 30 600

Priorités ou objectifs nationaux : Protection des droits de l'homme

Programme de pays/PNUAD : Résultat 1.2 : Les organismes d'État et autres acteurs encouragent et protègent véritablement les droits de l'homme, l'égalité entre les sexes et la non-discrimination, en s'attachant particulièrement aux personnes marginalisées et vulnérables. Indicateur de résultat : pourcentage de recommandations des organes conventionnels mises à exécution. Domaines d'intervention connexes prévus dans le plan stratégique : gouvernance démocratique.

<i>Contribution des partenaires gouvernementaux</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateur(s), points de références et cible(s) de la contribution du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du descriptif de programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources (en milliers de dollars des É.-U.)</i>
Engagement de mettre pleinement en œuvre les recommandations de l'Examen périodique universel et du Plan d'action national touchant les droits de l'homme. Renforcement du cadre juridique et institutionnel des droits de l'homme et adoption de mesures visant à remédier à la situation.	L'UE avec les Nations Unies et les autres partenaires de développement, appuie le Gouvernement pour faire progresser la mise en œuvre du programme relatif aux droits de l'homme. L'ASDI appuie l'intégration de la problématique hommes-femmes et d'une approche fondée sur les droits de l'homme dans les politiques nationales.	En concertation avec le HCR et ONU-Femmes ainsi que d'autres organismes des Nations Unies, fournit des conseils en matière d'orientation politiques, appuie les capacités des institutions et des organisations de la société civile de prévenir la discrimination et de lutter contre elle; veille à ce que les droits des femmes et l'inclusion sociale des personnes handicapées soient pris en compte.	Indicateur : Pourcentage de recommandations des organes conventionnels relatifs aux droits de l'homme et à l'égalité entre les sexes mises à exécution; fréquence de participation au suivi du Plan d'action national sur les droits de l'homme et de l'Examen périodique universel (EPU); point de référence : 122 recommandations de l'EPU; 17 liées aux femmes; cible approuvée dans le Plan d'action : recommandations du Plan d'action exécutées; le Plan d'action et l'EPU sont suivis, tiennent compte des recommandations des organisations de la société civile, notamment les organisations de femmes, de personnes handicapées et de Roms.	1. Renforcement de la capacité de l'Ombudsman, de la Commission parlementaire des droits de l'homme, des ministères et des organisations de la société civile de mettre en œuvre et de suivre les recommandations du Plan d'action/EPU. 2. Renforcement de la sensibilisation aux droits de l'homme et de l'autonomisation des groupes vulnérables, y compris les femmes, les Roms, les handicapés.	Ordinaires : 450 Autres : 4 050

Priorités ou objectifs nationaux : Secteur de la justice équitable et impartial

Programme de pays/PNUAD : Résultat 1.3 : Les acteurs du secteur de la justice sont mieux en mesure de fournir un accès à la justice, d'engager des poursuites et d'offrir des recours efficaces en matière de droits de l'homme conformément au droit international des droits de l'homme. Indicateur de résultat : niveau de confiance de la population dans le système judiciaire. Domaines d'interventions connexes prévus dans le plan stratégique : gouvernance démocratique.

<i>Contribution des partenaires gouvernementaux</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateur(s), points de références et cible(s) de la contribution du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du descriptif de programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources (en milliers de dollars des É.-U.)</i>
Mettre à exécution les réformes en matière de justice dans le but d'établir un système judiciaire accessible, efficace, indépendant, transparent et professionnel pour assurer la primauté du droit et la protection des droits de l'homme.	L'UE fournit un appui budgétaire direct et une assistance technique à la mise en œuvre de la stratégie de réforme de la justice. L'USAID, la mission norvégienne de conseil sur des questions relatives à l'état de droit auprès de la République de Moldova (NORLAM) et l'ASDI complètent son action. Le PNUD œuvre en coopération étroite avec le HCR, l'UNICEF, ONU-Femmes pour maximiser les retombées sur les enfants, les femmes et les plus vulnérables.	Fournit des conseils et développe les capacités permettant de respecter véritablement les droits de l'homme dans la pratique et les politiques juridiques, d'accéder à la justice dans la garantie d'une procédure régulière. Facilite la réforme de la justice pénale aux fins de la protection des droits de l'homme.	Indicateur : nombre de jugements négatifs rendus par la Cour européenne des droits de l'homme en attente de solution effective; confiance dans la justice (données désagrégées par sexe); point de référence : 187; 24 %; cible : 100; 34 %. Indicateur : Nombre de décisions définitives ordonnant des condamnations pour actes de torture, cas de traitements dégradants; point de référence : 1 en 2011; cible 10.	1. Système d'enquête préliminaire efficace et respectueux des droits de l'homme. 2. Système de prévention de la maltraitance qui respecte les droits des détenus. 3. La population accède plus facilement à la justice grâce au renforcement de la capacité du système judiciaire.	Ordinaires : 450 Autres : 8 550

Priorités ou objectifs nationaux : Réduction de la pauvreté. Services publics de qualité. Croissance économique durable. Décentralisation des pouvoirs.

Programme de pays/PNUAD : Résultat 2.1 : La population a accès à un développement régional durable plus équitable et à des possibilités économiques, en particulier touchant l'innovation et l'agriculture, et à un travail décent. Indicateur de résultat : niveau de la pauvreté extrême et absolue. Domaines d'intervention connexes prévus dans le Plan stratégique : élimination de la pauvreté et réalisation des objectifs de développement internationalement convenus, y compris les OMD.

<i>Contribution des partenaires gouvernementaux</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateur(s), points de références et cible(s) de la contribution du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du descriptif de programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources (en milliers de dollars des É.-U.)</i>
Poursuite des réformes sectorielles et création d'un environnement favorable au développement local/régional et à la création d'emplois.	L'UE appuie la compétitivité économique et le développement régional. Pour faciliter le règlement du conflit, le dialogue politique est complété par des mesures	Développer les capacités d'accès amélioré de la plupart des personnes vulnérables à des services de qualité. Promouvoir les possibilités économiques, touchant notamment les	Indicateur : Indice de pauvreté; point de référence : nord : 472; sud : 455; centre : 462; cible : augmentation de 10 % par région.	1. Les administrations publiques locales assurent le développement durable et l'accès des personnes vulnérables aux services publics en autonomisant	Ordinaires : 1 019 Autres : 31 081

<i>Contribution des partenaires gouvernementaux</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateur(s), points de références et cible(s) de la contribution du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du descriptif de programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources (en milliers de dollars des É.-U.)</i>
Engagement d'édifier une administration publique locale à même de fournir des services améliorés au niveau local et de réduire des disparités régionales. Le règlement du conflit « gelé » reste une priorité pour le Gouvernement.	d'instauration de la confiance. La Banque mondiale appuie le développement du capital humain. Les programmes conjoints des Nations Unies seront étendus aux mesures d'instauration de la confiance et au développement local. ONU-Femmes prendra la tête de l'action en matière d'inégalités entre les sexes. L'OMS et le FNUAP travailleront en partenariat à la réponse aux besoins sociaux et sanitaires.	initiatives en matière d'agriculture et d'économie verte. En faisant fond sur les succès passés, étendre les moyens novateurs de créer des emplois (l'accent étant mis sur les femmes et les personnes marginalisées). Appuyer la mise en place de liens solides avec les collectivités, les organisations de la société civile, les entreprises de la région de Transnistrie.	Indicateur : Nombre de projets en Transnistrie (y compris en ce qui concerne la problématique hommes-femmes); point de référence :36; cible : 125. Indicateur : Écarts de rémunération entre les sexes; point de référence : 76,4 %; cible : réduction de deux points de pourcentage. Indicateur : Taux d'emploi désagrégé par régions géographiques urbaines/rurales, sexes et âge; point de référence : général : 41,9 %, femmes : 48 %; cible : augmentation de 10 points de pourcentage	les collectivités, en promouvant les partenariats secteur public-secteur privé et la coopération entre municipalités. 2. Amélioration de la compétitivité de la main-d'œuvre (notamment les femmes et les personnes vulnérables) par le canal de la formation professionnelle et de la création de possibilités d'emploi. 3. Création de partenariats entre les collectivités, les entreprises, les organisations de la société civile sur l'autre rive du fleuve Nistru aux fins d'une meilleure infrastructure de services et d'entreprises.	

Priorités ou objectifs nationaux : Amélioration de la protection de l'environnement et utilisation durable des ressources naturelles, réduction de la dégradation de l'environnement et des effets négatifs des activités économiques, et amélioration de l'accès à l'information, à l'éducation, à l'environnement et au comportement environnemental

Programme de pays/PNUAD : Résultat 3.1 : Gestion améliorée de l'environnement dans le respect accru des normes internationales et régionales. Indicateur de résultat : surface des zones protégées, gérées conformément aux normes internationales. Domaines d'intervention connexes prévus dans le Plan stratégique : environnement et développement durable

<i>Contribution des partenaires gouvernementaux</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateur(s), points de références et cible(s) de la contribution du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du descriptif de programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources (en milliers de dollars des É.-U.)</i>
Le Gouvernement continue d'améliorer le cadre juridique conformément à l'Accord d'association; approuve la stratégie nationale de l'environnement 2012-	L'UE, la Banque mondiale, les institutions financières internationales, la Direction du développement et de la coopération suisse et	Le PNUD appuiera le renforcement de la mise en œuvre et des capacités en vue de meilleures gestion et planification de l'environnement, conformément aux	Indicateur : Établissement et mise en opération de l'Agence pour la protection de l'environnement; point de référence : le projet de stratégie nationale de	1. Les capacités améliorées des institutions de gestion et de planification de l'environnement à tous les niveaux, conformément aux	Ordinaires : 900 Autres : 7 800

<i>Contribution des partenaires gouvernementaux</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateur(s), points de références et cible(s) de la contribution du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du descriptif de programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources (en milliers de dollars des É.-U.)</i>
2020; alloue des ressources en vue de son exécution; fait progresser les réformes du cadre institutionnel et est résolu à prendre davantage en compte les considérations écologiques.	d'autres donateurs appuient le relèvement de l'infrastructure de protection de l'environnement, fournissent une assistance technique à l'amélioration du cadre juridique conformément aux acquis communautaires de l'UE en la matière. La société civile est un partenaire actif en ce qu'elle exige des approches participatives et des systèmes d'information et qu'elle les utilise. Le PNUD collabore étroitement avec les organismes spécialisés non résidents tels que le PNUE, la FAO et la CEE.	prescriptions de l'UE et internationales. Cet appui comportera l'apport de compétences techniques et de conseils en matière de politique, le développement des capacités institutionnelles, l'introduction de nouveaux outils et de nouvelles pratiques, l'accès à l'information et la sensibilisation.	l'environnement prévoit la création de l'Agence; cible : l'Agence est en place et opérative. Indicateur : Surface des zones protégées, gérées conformément aux prescriptions internationales; point de référence : 4.65 % (2011); cible : 7 % et conformes aux normes internationales. Indicateur : Les mécanismes d'information et de participation du public sont en place; point de référence : aucun; cible : les mécanismes d'information et de participation du public sont en place.	accords multilatéraux et aux acquis communautaires de l'UE. 2. Les autorités centrales, locales, gèrent avec efficacité la biodiversité et les services écosystémiques, la préservation de la biodiversité est intégrée dans l'utilisation des sols, l'aménagement du territoire. 3. Des politiques et mécanismes efficaces en matière d'information et de participation permettent une prise de décisions écologiques améliorées.	

Priorités ou objectifs nationaux : Promotion du principe du développement durable par le développement de l'économie verte; augmentation de l'efficacité énergétique et de la part des énergies renouvelables, réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Programme de pays/PNUAD : Résultat 3.2: Un développement économique et une consommation durables, à l'épreuve des changements climatiques et résilients aux catastrophes, fondés sur de faibles niveaux des émissions de gaz à effet de serre font suite au renforcement des politiques et capacités nationales. Indicateur : pourcentage d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie; domaines d'intervention connexes prévus dans le plan stratégique : environnement et développement durable.

<i>Contribution des partenaires gouvernementaux</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateur(s), points de références et cible(s) de la contribution du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du descriptif de programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources (en milliers de dollars des É.-U.)</i>
Le Gouvernement adopte les stratégies d'adaptation au changement climatique et à la réduction des risques de catastrophes; met en place un cadre juridique et institutionnel en	L'UE, la Banque européenne de reconstruction et de développement, la Direction du développement et de la coopération suédoise, la Banque mondiale	Appuie le développement institutionnel et la prestation de services en vue de la formulation et de l'exécution d'une politique multi-secteur d'adaptation au changement climatique et	Indicateur : Nombre des politiques/plans de niveaux national, sectoriel et local adoptés/révisés, compte tenu notamment du changement climatique et de la gestion des risques	1. Capacités nationales et locales renforcées en ce qui concerne la mise au point et l'intégration de l'adaptation au changement climatique et à la gestion des risques de catastrophes	Ordinaires : 700 Autres : 16 700

<i>Contribution des partenaires gouvernementaux</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateur(s), points de références et cible(s) de la contribution du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du descriptif de programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources (en milliers de dollars des É.-U.)</i>
<p>donnant une suite concrète sur le plan local aux engagements internationaux. Le Gouvernement demeure engagé vis-à-vis du cadre d'action de Hyogo et du renforcement de la coordination entre les institutions.</p>	<p>continuent d'appuyer la réforme du secteur de l'énergie, la mise au point de politiques et de lois et le renforcement des institutions aux fins de l'efficacité de l'énergie et des énergies renouvelables. Le Fonds international de développement agricole, la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques, la Commission économique pour l'Europe, les milieux universitaires et les ONG appuient activement l'adaptation au changement climatique dans les secteurs de l'agriculture et de l'eau. La mise en place d'un centre de coordination d'urgence est appuyée et l'ONUDI soutient une production et une consommation plus propres.</p>	<p>prise en compte du changement climatique et de la gestion des risques de catastrophes. Fournit des connaissances et des capacités pour faire la preuve localement des meilleures pratiques pour accroître l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables.</p>	<p>de catastrophes; point de référence : 0; cible : adoption de stratégies de gestion des risques de catastrophes et d'adaptation au changement climatique, cadre prenant en compte le climat aux fins des politiques de secteur adopté et mis en œuvre; 100 plans locaux.</p> <p>Indicateur : Pourcentage d'énergie renouvelable dans l'énergie consommée; nombre d'installations de chauffage par la biomasse et de producteurs de biomasse (désagrégé par sexe); point de référence : 5 %, 30, 0; cible : 11 %, 200, 20 %.</p>	<p>dans des politiques à tous les niveaux et leur mise en œuvre.</p> <p>2. Capacités locales renforcées en ce qui concerne le traitement du climat et les risques de catastrophes, et l'accès à l'information sur les risques et aux connaissances sur l'adaptation.</p> <p>3. Les collectivités, le secteur privé et les agriculteurs (y compris les personnes vulnérables et les femmes) ont accès aux sources d'énergie renouvelables et aux technologies (biomasse) et savent comment les utiliser.</p>	